

COMMUNE
DE
CENAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14.04.2023
ID : 024-212400915-20230413-2023_6-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone 05 53 31 41 31
Télécopie 05 53 31 41 32
E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

N° 6/2023

Nombre de conseillers

en exercice : 14 L'an deux mille vingt trois

présents : 13 Le 12 avril

votants : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire
Date de la convocation du conseil : 6 avril 2023.

Secrétaire de séance : Eric CHERON

PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSE: Daniel MAURIE.

OBJET
FISCALITE
FIXATION DES TAUX DES
TAXES LOCALES.

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour 2023 et de retenir les taux portés au cadre 2 de l'état n° 1259 intitulé «Etat de notification des taux d'imposition»

-Taxe foncière (bati)..... 39,77
-Taxe foncière (non bati)..... 70,13
-Taxe d'habitation 12,18

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN
LE 13 avril 2023.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 13.04.2023
Publié ou notifié le 14.04.2023

Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire

